

Conformité Zewo dans les sections

Le WWF Suisse porte le label de qualité Zewo. Pour conserver le label, le WWF Suisse doit remplir 21 normes, dont le respect est régulièrement contrôlé par Zewo. La norme 16 exige que le WWF Suisse encourage le respect des normes au sein de ses sections cantonales. Cette norme 16 est remplie lorsque les sections peuvent être contrôlées afin de vérifier leur conformité aux normes Zewo. Le WWF Suisse doit donc contrôler le respect des normes Zewo applicables dans les sections à la fin de l'exercice budgétaire. Le contrôle est effectué au moyen de la liste de contrôle ci-dessous. Les sections doivent remplir et signer cette liste et l'envoyer à la direction du CPN **avant le 29 mai 2026**. Si l'une des normes énumérées ci-dessous n'est pas respectée, cela doit être justifié par la section, qui doit en indiquer les raisons.

Important : il n'est pas possible que toutes les sections soient conformes à toutes les normes ; une brève explication est donc nécessaire.

Normes

Norme 4	Indépendance	L'organe directeur suprême (le comité de la section, désigné ainsi dans la suite du document) se compose d'au moins cinq membres indépendants les uns des autres.	V
		Les membres du comité de la section ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches, ni parents par alliance, et ne vivent pas ensemble au sein d'une relation stable. Si le comité de la section compte au moins sept membres, deux d'entre eux peuvent être unis par des liens personnels.	V
		Si le comité de la section compte plus de neuf membres, il assure des structures de décision internes adéquates.	V
Remarques:			
https://www.wwf-ne.ch/qui-sommes-nous/equipe/le-comite			
Norme 5	Liens d'intérêts	Les membres du comité de la section doivent faire connaître leurs intérêts en rapport avec les activités de l'organisation dans le rapport annuel ou sur le site web de l'organisation.	V
		Les principales transactions avec des personnes proches de l'organisation sont divulguées dans l'annexe aux comptes annuels.	V
		Si des liens d'intérêts existent :	

		<p>Si des intérêts de membres du comité de la section ou de personnes qui leur sont proches entrent en conflit avec les intérêts de la section, ils doivent être communiqués au comité. Dans ce cas, le membre concerné doit se retirer.</p>	V
		<p>Les membres du comité de la section doivent se retirer si eux-mêmes ou une personne physique ou morale qui leur est proche est impliquée dans une transaction.</p>	V
		<p>Les transactions de la section avec des membres du comité ou des personnes qui leur sont liées doivent être effectuées dans les mêmes conditions que pour des tiers.</p>	V

Remarques:

Notre présidente est responsable de la coordination du programme éolien du canton de VD. Sa fonction est connue et acceptée par le comité.

Rapport annuel:
https://www.wwf-ne.ch/fileadmin/user_upload_section_ne/Bilder/AG/RapportActivites2025.pdf

Site internet:
<https://www.wwf-ne.ch/>

Comptes:
https://www.wwf-ne.ch/fileadmin/user_upload_section_ne/Bilder/AG/Comptes2025.pdf

Norme 6	Séparation des pouvoirs	<p>Le comité de la section et la direction opérationnelle (Chargé.e d'affaires) sont séparés en termes de personnel et de fonction.</p>	
		<p>Un membre du comité de la section ne peut être marié, étroitement lié ou lié par alliance au Chargé.e d'affaires, ni vivre en partenariat permanent avec lui.</p>	V
		<p>Les membres du comité n'exercent aucune activité opérationnelle et s'ils le font, il y a une séparation fonctionnelle (par exemple, un autre membre du conseil d'administration contrôle cette activité).</p>	V

Commentaires/Explication:

La séparation des pouvoirs en matière de personnel peut être levée si la section n'emploie pas de collaborateur/trice et si les tâches opérationnelles sont exécutées par les membres bénévoles du comité de la section de manière à assurer une séparation fonctionnelle.

*Notes explicatives de ZEWO:
 "Dans le cas des petites organisations, le comité de la section peut également exercer lui-même un contrôle direct sur les activités. La réglementation des droits de souscriptions doit être conforme à la norme".*

Exemple de séparation fonctionnelle au sein du comité: une personne est responsable de la comptabilité et une autre du contrôle. Le contrôle et l'exécution ont donc lieu avec deux personnes différentes.

Norme 8	Rémunération	Les rémunérations totales versées aux membres du comité de la section et le chargé d'affaires doivent être divulguées de façon sommaire dans l'annexe aux comptes annuels conformément au règlement des sections	V
		Les rémunérations versées à la présidente ou au président doivent être indiquées séparément et conformément au règlement des sections.	V
		Les ordres/mandats confiés à des membres du comité de la section doivent être indiqués dans l'annexe aux comptes annuels comme des transactions avec des personnes proches.	V

Remarques:

Comptes :

https://www.wwf-ne.ch/fileadmin/user_upload_section_ne/Bilder/AG/Comptes2025.pdf

rapport vérificatrices :

https://www.wwf-ne.ch/fileadmin/user_upload_section_ne/Bilder/AG/RapportVerificatrices-Comptes2025.pdf

Norme 9	Efficience	L'organisation utilise ses ressources de manière efficace pour atteindre ses objectifs, ainsi que pour l'administration et la collecte de fonds qui y sont liées.	<input type="checkbox"/>
---------	------------	---	--------------------------

Remarques:

La structure du département CPN et des sections ne permet généralement pas le respect et le calcul de la norme « Efficience » de ZEWO par section, ou alors entraînerait une charge administrative trop importante et contraire aux objectifs fixés par les sections. Ceci d'une part, parce que le WWF Suisse finance les salaires des Chargé.e.s d'affaires, ce qui permet d'assurer le travail du programme et de fournir une contribution de base pour l'administration et le fonctionnement de la section. Et d'autre part, parce que des fonds supplémentaires sont généralement acquis en coopération avec d'autres sections. Ces fonds sont ensuite gérés dans un fonds commun pour les projets suprarégionaux, utilisé conjointement par les équipes régionales et comptabilisé par la section la plus importante.

Norme 10	Efficacité	Dialogues d'apprentissage mis en œuvre et archivés de façon centralisée.	X
		Programmes annuels et rapports annuels archivés de façon centralisée.	V

Remarques:

Le dialogue d'apprentissage est archivé par le WWF-CH. Il n'y a pas de dialogue d'apprentissage au niveau de la section

[ProgrammeAnnuelWWF2026.pdf](#)

Norme 11	Réserves	Le capital de l'organisation couvre les charges totales de l'organisation pendant au moins 3 mois et au plus 18 mois. Si le capital de l'organisation se situe en dehors de cette fourchette, l'organisation définit des objectifs en matière de réserves qu'elle estime appropriés à la situation en accord avec le WWF Suisse.	
		Le capital de l'organisation plus le capital des fonds couvrent les charges totales de l'organisation pendant au moins 3 mois et au plus 24 mois.	✓
		Si le capital de l'organisation se situe en dehors de cette fourchette, l'organisation définit des objectifs en matière de réserves qu'elle estime appropriés à la situation en accord avec le WWF Suisse.	✓
		Respecter les directives du WWF concernant les réserves	✓
		En cas de NON: les mesures adéquates seront définies avec le département CPN	✓

Remarques:

Pour le moment, notre capital dépasse encore le budget de fonctionnement pendant 2 ans, mais nous le diminuons progressivement.

Norme 12	Transparence	L'organisation fait preuve de transparence.	
		L'organisation informe de l'ensemble de son activité dans les comptes-rendus annuels. Les comptes-rendus annuels comprennent un rapport annuel avec une partie consacrée à la prestation fournie, ainsi que les comptes annuels.	✓
		L'organisation publie les comptes-rendus annuels (le rapport annuel et le rapport de l'organe de révision avec les comptes) en libre accès sur son site Web.	✓

Remarques:

Rapport annuel:

https://www.wwf-ne.ch/fileadmin/user_upload_section_ne/Bilder/AG/RapportActivites2025.pdf

Comptes:

https://www.wwf-ne.ch/fileadmin/user_upload_section_ne/Bilder/AG/Comptes2025.pdf

Norme 13 Norme 14	Comptes annuels & révision des comptes	Les principaux éléments du bilan, du/des compte(s) d'exploitation, de calcul de la variation du capital et les annexes sont disponibles.	<input type="checkbox"/>
		Le/les compte(s) d'exploitation ou les annexes indiquent les dépenses de l'organisation pour les projets, les collectes de fonds et l'administration.	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

Remarques:

Lieu, Date: Neuchâtel, le 17 juin 2026

Section: Neuchâtel

Chargé.e d'affaires:

P. Balabat

Président.e:

[Signature]

Trésorière, Trésorier:

D. B. P.